## FICHE "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2017



# Communautés de Communes de la région Pays de la Loire



**TAUX DE RETOUR:** 

Les communautés de communes représentent 80 % des intercommunalités de la région

Pays de la Loire

87%

50 ont transmis leur Bilan Social sur 57 recensées dans la région

4 936 agents recensés dans ces collectivités dont 3 473 fonctionnaires, 801 contractuels sur

emploi permanent et 662 contractuels sur emploi non permanent

## **Effectifs**

70% des agents sont fonctionnaires



Nombre d'agents sur emploi permanent de la strate :

 $Fonction naires > \ Minimum: 11 - Maximum: 300$ 

Contractuels > Minimum : 0 - Maximum : 71

Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	69,5
Contractuels permanents	16,0
Agents sur emploi permanent	85,5

## Effectif moyen

Par categor	ie:	Des 3 principales fi	lieres :
- Catégorie A :	8,9	- Technique :	28,6
- Catégorie B :	25,0	<ul> <li>Administrative :</li> </ul>	24,5
- Catégorie C :	51,6	- Médico-sociale :	7,7

Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 19 % des agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 14 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ➡ 68 % des contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

En moyenne, 84,4 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité en 2017



- > 59,8 fonctionnaires
- > 10,1 contractuels permanents
- > 14,6 contractuels non permanents

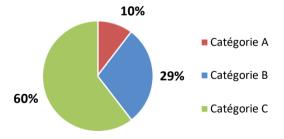
En moyenne, 153 608 heures rémunérées par collectivité

## Caractéristiques des agents sur emploi

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	30,5%	20,6%	28,6%
Technique	36,1%	22,0%	33,4%
Culturelle	11,9%	28,8%	15,0%
Sportive	3,2%	5,9%	3,7%
Médico-sociale	8,4%	11,5%	9,0%
Police	0,1%		0,1%
Incendie			
Animation	9,9%	11,2%	10,1%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



61% des agents sur emploi permanent sont des femmes

Fonctionnaires	39%	61%
Contractuels	39%	61%
Ensemble	39%	61%
-	Hommes	Femmes

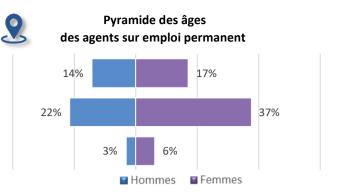
Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	25%
Adjoints administratifs	16%
Assistants d'enseignement artistique	10%
Adjoints territoriaux d'animation	9%
Attachés	7%

## Pyramide des âges

→ En moyenne, les agents ont 44 ans

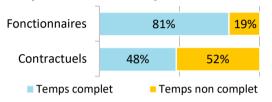
Äge moyen* des ago sur emploi perman		de + de 50 ans
Fonctionnaires	44,93	
Contractuels permanents	40,50	de 30 à 50 ans
Ensemble des permanents	44,10	de - de 30 ans
Contractuels non permanents	36,26	-



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## . Temps de travail des agents sur emploi permanent

Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

## **Mouvements**

 En 2017, 554 arrivées d'agents sur emploi permanent, 458 départs

44 contractuels permanents ou non nommés stagiaires

Emplois permanents

ziiipiois perinanents		
Effectif physique théorique au	Effectif physique au	
31/12/2016*	31/12/2017	
4 178 agents	4 274 agents	

4 178 agents	4 274 agents
	* cf. page 5
Variation de	es effectifs*
entre le 1er janvier et	le 31 décembre 2017

	Ensemble	7	2,3%
	Contractuels	7	5,8%
0	Fonctionnaires	7	3,67%

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	48%
Départ à la retraite	15%
Mutation	12%
Démission	11%
Mise en disponibilité	7%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

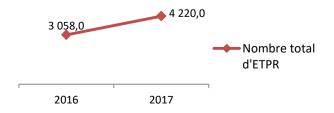
Arrivées de contractuels	33%
Remplacements (contractuels)	23%
Voie de mutation	18%
Transfert de compétence	12%
Recrutement direct	7%

(effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

 Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose les collectivités

#### Hausse de 38% des ETPR entre 2016 et 2017



<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

## **Budget et rémunérations**

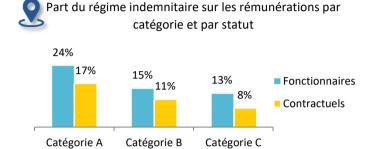
Les charges de personnel représentent 26,68 % des dépenses de fonctionnement

Montant global	Budget de	630 775 372 €	Charges de	Charges de	168 316 115 €	Soit 26,68 % des
Montant moyen*	fonctionnement*	12 615 507 €	personnel*	3 366 322 €	dépenses de fonctionnement	

<sup>\*</sup> Les montants moyens par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 15,29 %





		Montant global	Montant moyen
Rémunérations des	Rémunérations annuelles brutes :	95 204 965 €	1 904 099 €
agents sur emploi	Primes et indemnités versées :	14 552 905 €	291 058 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	764 186 €	15 284 €
permanent :	Nouvelle Bonification Indiciaire :	673 735 €	13 475 €
Rémunérations	des agents sur emploi non permanent :	11 636 204 €	232 724 €

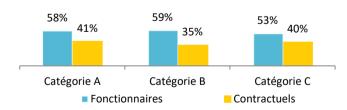
87%\* des collectivités cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage des contractuels

## **Formation**

\* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

 $\rightarrow$  En 2017, 46,7% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



1 727 895 € ont été consacrés à la formation

Montant moyen consacré à formation par collectivité en 2017 :

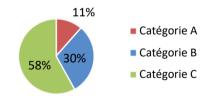
34 558 €

Répartition des dépenses de formation par organisme

> CNFPT	52 %
> Autres organismes	34 %
> Frais de déplacement	14 %

> 8 122 jours de formation suivis par les agents permanents en 2017, soit en moyenne 162 jours par collectivité

Répartition des jours par catégorie hiérachique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :



> 1,9 jours par agent

### Répartition des jours de formation par organisme

> CNFPT	60%
> Autres organismes	38%
> Interne	2%

### - Promotions

- 1 538 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017
- > 10 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 33 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > 0 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2017

## – Absentéisme ·

En moyenne, 19,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire



En moyenne, 7,8 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,72%	1,79%	3,36%	1,71%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,45%	2,15%	4,83%	1,78%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,50%	2,67%	5,78%	2,04%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

## Accidents du travail

147 accidents du travail déclarés au total en 2017

#### En moyenne:

- > 3 accidents du travail pour 100 agents
- > 2,9\* accidents du travail déclarés par collectivité
- > 47 jours d'absence consécutifs par accident du travail
- > 39 collectivités concernées par au moins un accident du travail, soit 78%\*

\* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

## — Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

39 collectivités emploient au moins un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi, soit 78%



## 176 travailleurs handicapés, soit 4% des agents sur emploi permanents

- ⇒ 24 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent, soit 4% des agents non permanents
- ⇒ 81 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 85 % sont en catégorie C\*

\* Calculé sur le nombre total de BOETH permanent ou non

⇒ 381 454 € de dépenses en matière de handicap

## Prévention et risques professionnels

**→** ASSISTANTS DE PRÉVENTION

60 assistants de prévention désignés

5 conseillers de prévention

**→** FORMATION

438 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Coût total des formations : 44 607 € Coût par jour de formation : 102 €

**→** DÉPENSES

Les collectivités ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 309 286 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION 87% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

> Date moyenne de création : 2012 Date moyenne de mise à jour : 2015

## Action sociale et protection sociale complémentaire

 Participation à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels		Santé	Prévoyance
	Montant global des participations	10 114 €	286 850 €
2	Montant moyen par bénéficiaire	195 €	130 €

L'action sociale de la collectivité

38% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales local

75% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales intercollectivité

18% des collectivités ont mis en place des prestations sociales servies directement aux agents (ex. : restauration, chèques vacances...)

## Relations sociales

29% des collectivités concernées par des jours de grèves en 2016 et 2017



2,8 jours moyens de grève recensés en 2017 par collectivité concernée 2,5 jours moyens de grève recensés en 2016 par collectivité concernée

## Précisions méthodologiques

→ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité

#### Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels

#### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016
- Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2017 x 365

## Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du

travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicale s + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

 $\Rightarrow$  En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2017. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2019

Version 13

<sup>\*</sup> Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.